



YERVILL'EAU



Nouveaux locaux, nouveau site internet : le Syndicat d'Eau et d'Assainissement de la Région d'Yerville a renouvelé ses structures physiques et virtuelles pour un meilleur accueil et un meilleur service rendu à la population.

Les locaux, neufs et accueillants, sont situés au : 33 B rue Jacques Ferny (derrière le Trésor Public d'Yerville, au 1er étage). Vous y disposerez également de l'accueil de la Communauté de Communes d'Yerville Plateau de Caux.

Le site internet du Syndicat (www.siapea-yerville.fr) a également fait peau neuve. Plus accueillant et plus ergonomique, il est doté notamment d'une foire aux questions et d'une newsletter, à laquelle je vous invite à vous abonner si vous souhaitez recevoir les nouvelles actualités par mail.

Du côté des travaux, nous avons officiellement achevé la nouvelle station d'épuration de Motteville avec la réalisation et la mise en service de l'aire d'infiltration. Parallèlement et avec la forte demande de construction de logements sur notre territoire, d'autres projets de nouvelles stations d'épuration se précisent.

Nous continuons d'agir et de progresser, pour le bien être de tous.

Le Président, Alfred TRASSY-PAILLOGUES

La station d'épuration de Motteville-Flamanville est inaugurée.



Le vendredi 13 décembre 2013, la station d'épuration de Motteville a été officiellement inaugurée par Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président du Syndicat, Elisabeth PETIT Maire de Motteville, Franck LEROY et Sylvie SAILLARD chefs de service à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, ainsi qu'Edmond DELTOUR, Directeur du Bureau d'Etude SOGETI.

Dans le «Yervill'eau n°8», nous prévoyons une fin des travaux pour 2010. Le génie civil et les équipements principaux de la station d'épuration ont été réalisés dans les temps, permettant à la station d'épuration de fonctionner normalement et d'afficher d'excellentes performances épuratoires et conformes à la réglementation.

Le coût global des travaux de la station d'épuration a été de 1 520 000 € HT. 600 000 € de subventions ont été versées par le Conseil Général et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Le Syndicat a également bénéficié d'un prêt à taux zéro de 166 600 €.

L'aire d'infiltration

L'aménagement de l'aire d'infiltration des eaux traitées a cependant été retardé par un contentieux entre le Syndicat et les propriétaires de la maison d'habitation voisine du projet.

Dans un souci de compromis, nous avons agrandi et éloigné les bassins d'infiltration qui sont désormais protégés par un talus planté et une zone enherbée.

Cet aménagement a été réalisé par l'entreprise Vandermeersch pendant l'été 2013 et a été alimenté en eaux traitées le 19 novembre 2013.



Qu'est-ce qu'une aire d'infiltration ?

Une aire d'infiltration est un aménagement spécifique dans lequel sont dispersées sur ou dans le sol les eaux traitées des stations d'épuration pour y être infiltrées. 60 % des stations d'épuration de Seine-Maritime sont équipées d'aire d'infiltration mais ces aménagements ne représentent que 7% des Equivalents Habitants du Département. L'exutoire des stations d'épuration les plus importantes du département sont la Seine ou la mer.

Cet aménagement est donc nécessaire et obligatoire lorsque le rejet des eaux traitées ne peut pas se faire en rivière ou en mer, comme c'est le cas à Motteville.

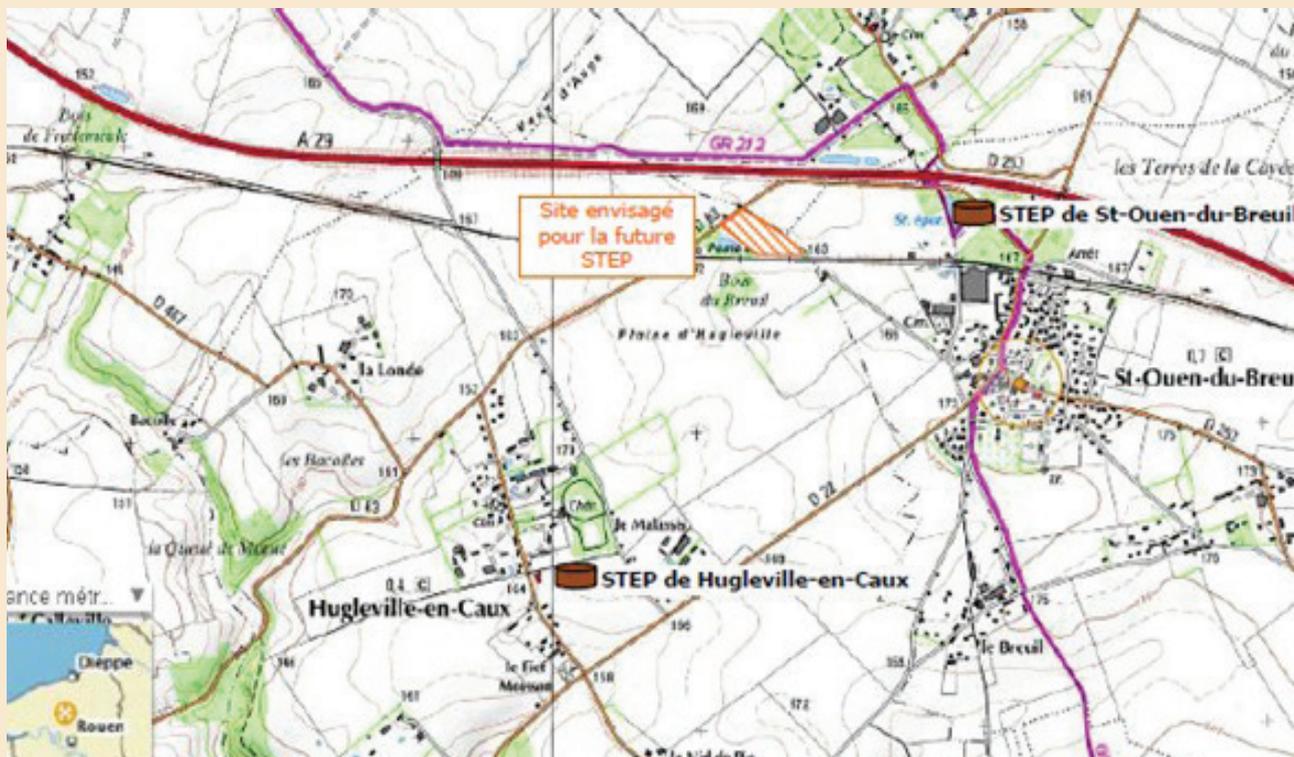
L'aire d'infiltration de la station d'épuration de Motteville est aménagée sur 3 séries de 5 et 6 billons d'infiltration élevant la surface totale à plus de 6000 m². Ces séries de billons sont alimentées alternativement chaque semaine. Les trop-pleins de chaque billon sont récupérés vers une mare aménagée. Un talus planté d'essences locales clos l'aménagement qui demeure ainsi parfaitement intégré au paysage et ne provoque aucune nuisance.



Point sur le projet de la nouvelle station d'épuration de Saint Ouen du Breuil/Hugleville en Caux et études de traçages

Les études préalables en vue de la reconstruction de la station d'épuration d'Hugleville en Caux/Saint Ouen du Breuil se poursuivent.

Le site pressenti pour l'implantation de la nouvelle station d'épuration a été sélectionné à Hugleville en Caux, en limite de Saint Ouen du Breuil entre la voie ferrée et l'autoroute A29 :



Avant de valider ce terrain par les services de la Police de l'Eau, il est nécessaire d'évaluer l'impact de l'infiltration des futures eaux traitées sur les captages environnants.

Il a donc été décidé d'engager des études de traçages qui seront réalisées par le bureau d'études Explor-e.

En quoi consistent les études de traçages hydrogéologiques?

Les études de traçages ont pour but d'établir ou non une liaison hydraulique entre un point (bétoire, fosse d'infiltration, ...) et une ou plusieurs émergences (source, forage, captage) situées en périphérie des plateaux karstiques. Le traçage reste la seule possibilité de prouver de manière certaine une relation hydraulique souterraine entre deux ou plusieurs points à travers le marquage et le cheminement des eaux souterraines.

Le traçage est également nécessaire pour évaluer les vitesses de dilution des polluants dans la nappe phréatique.

Pour ce faire, l'opérateur injecte un traceur (le plus souvent de la fluorescéine, inoffensive pour l'environnement) dans une fosse ou une bétoire qui colore les eaux souterraines. Si le marqueur est détecté aux captages d'eau environnants, le traçage est positif.

Les études de traçages sont souvent réalisées en hiver car cette saison plutôt pluvieuse marque une période de nappe haute et donc une meilleure circulation des eaux souterraines.

Les résultats de ces études montrent que l'injection du traceur n'a pas eu d'impact sur les captages et forages environnants. L'hydrogéologue agréé et la Police de l'Eau ont donc validé ce terrain pour y construire la nouvelle station d'épuration



Injection de fluorescéine dans une fosse

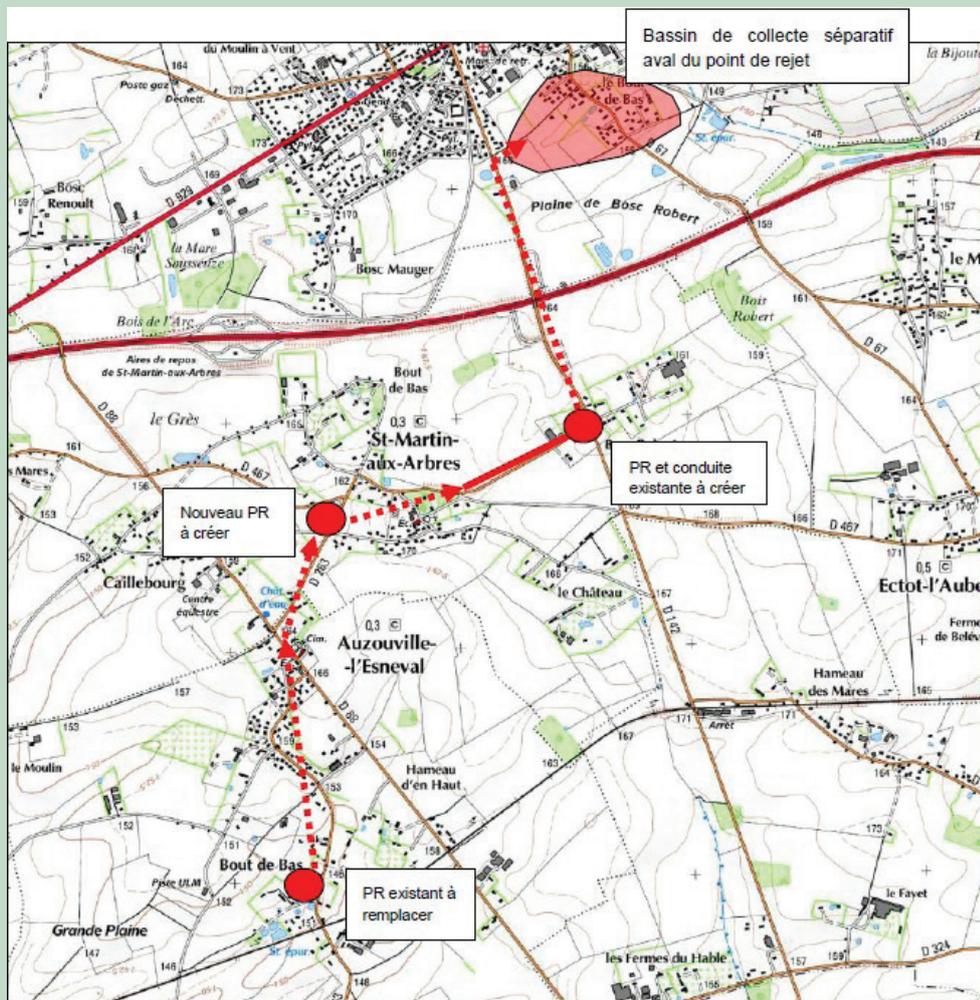
L'étude de transfert des eaux usées d'Auzouville vers la nouvelle station d'épuration de Yerville-Bourdainville

Le système d'assainissement d'Auzouville l'Esneval et de Saint Martin aux Arbres connaît des dysfonctionnements du fait d'un réseau d'eaux usées très réactif aux fortes pluies et du sous-dimensionnement de sa station d'épuration. De plus, le Schéma Directeur d'Assainissement réalisé en 2009, portait sur la reconstruction de la station d'épuration d'Auzouville l'Esneval en priorité 1 pour un chiffrage estimé à plus d'un million d'euros.

Avant d'envisager la reconstruction de la station d'épuration, le Syndicat a lancé une étude avec la société EGIS Eau pour connaître le coût d'un transfert des eaux usées des communes d'Auzouville l'Esneval et de Saint Martin aux Arbres vers la station d'épuration de Yerville-Bourdainville.

S'il est nécessaire d'en déterminer le coût, la solution d'un transfert évitera au Syndicat la construction d'une nouvelle station d'épuration avec une aire d'infiltration. Elle permettra en outre le raccordement au réseau d'eaux usées de nombreuses habitations de Saint Martin aux Arbres.

Les résultats de cette étude ont montré l'avantage économique d'un tel transfert, d'autant plus que la capacité résiduelle de la station d'épuration de Yerville-Bourdainville est largement suffisante pour accueillir ces nouvelles eaux usées.



La notion de «tout à l'égout» n'est pas appropriée. Le réseau d'assainissement n'est pas une poubelle et «tout» ne se jette pas à l'égout.



En effet, il est nécessaire de rappeler que lingettes, serpillières, serviettes hygiéniques, couches ou autres rouleaux de papier toilette sont des corps étrangers qui causent des problèmes de saturation du réseau d'assainissement.

Il y a actuellement trop de lingettes dans les égouts. La présence surabondante de lingettes de ménage et d'hygiène, de couches... provoque de gros problèmes de saturation des conduits d'évacuation des égouts et l'enrayage des pompes chargées du relèvement des eaux usées avec des remontées dans les canalisations des habitations. Malgré des nettoyages préventifs, à intervalles réguliers, des stations de pompage, le premier geste est primordial :

Ayez le réflexe poubelle !

Avoir ce réflexe citoyen nous permettra de maintenir un prix de l'eau raisonnable en s'affranchissant d'un entretien plus important du réseau d'assainissement